

2026-PERM-300
DAJCP/CF

**Arrêté du maire portant arrêté de déport (conflit d'intérêt) de
Monsieur Frédéric GIRO**

Le Maire de la Commune de Bruges (33520),

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1111-1, L.1111-6 et L.2131-11,
- **VU** le Code Pénal, notamment l'article 432-12,
- **VU** la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2,
- **VU** la loi n°2021-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique, notamment l'article 217,
- **VU** le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 5,
- **CONSIDERANT** que l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique indique que constitue un conflit d'intérêt « toute situation d'interférence entre un intérêt public et un intérêt privé qui est de nature à influencer ou à paraître d'influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction »,
- **CONSIDERANT** que Mr Frédéric GIRO, en sa qualité de Maire, a estimé se trouver en situation de conflit d'intérêt concernant l'association des Jumelages Internationaux de Bruges du fait du rôle de son conjoint au sein du bureau,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Monsieur Frédéric GIRO, Maire, s'abstient de prendre part à l'instruction, au suivi et au vote et à tout acte concernant l'association des Jumelages Internationaux de Bruges.

ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3

Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la ville, transmis au contrôle de légalité et une ampliation sera remise à l'intéressé.

Fait à Bruges, le 17 septembre 2026



Le Maire,

Frédéric GIRO